



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 4 mai 2010

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU dépose une proposition de loi pour rendre obligatoire la mention des délais de conservation sur les documents administratifs et bancaires

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a déposé mardi 27 avril 2010 une proposition de loi visant à rendre obligatoire la mention des délais de conservation sur les documents administratifs et bancaires.

Depuis quelques décennies, de plus en plus de conflits se règlent devant les tribunaux. En cas de contentieux, les citoyens sont amenés à fournir au tribunal une argumentation construite, mais aussi les preuves matérielles de ce qu'ils avancent. Parmi celles-ci, les documents bancaires ou administratifs ont, bien souvent, une importance cruciale pour établir la bonne foi ou de le droit de l'un des justiciables.

Or, de nombreuses personnes n'osent pas produire ces documents car elles ne connaissent pas leur date de validité. A l'inverse, il peut leur être demandé de produire ces documents qu'elles n'ont pas gardé, ignorant leur délai de conservation exact.

Dans un souci de clarté et de simplification, Paul JEANNETEAU a donc décidé de déposer une proposition de loi afin que soit apposée sur les documents bancaires et administratifs, de façon systématique, leur date de conservation.